



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 2 AVRIL 2024

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12

Le 2 avril 2024, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane DECERLE

Présents : Mesdames DECERLE, LE BRETON, DIL, MENDES, VIVIER, DESCAMPS, VALLEE et Messieurs BOUBLI, LEK, TOUIN, LIGNEUX

Absents excusés : Monsieur LACOUX pouvoir à Madame DECERLE, Madame LE MANACH

Secrétaire de séance : Madame GENEST

N° 10	SECOURS D'URGENCE
--------------	--------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004 ;

Considérant, la présentation et l'étude de 5 dossiers de demandes d'aides financières,

Le dossier n°5 présentant le besoin d'un montage financier pour réunir toute la somme nécessaire au projet, les membres du conseil d'administration ont voté pour un accord de principe sur une aide de 750 €. Cette aide sera versée à l'organisme si les autres financeurs donnent également leur accord. De ce fait, la somme n'est pas comptabilisée dans le montant total des aides d'urgence accordées lors de ce conseil.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité

Accorde l'attribution de 4 aides financières pour un montant global de 525 € dont :

- 525 € en Tickets Service
- 0 € en Mandat

Dit que les dépenses seront imputées sur le budget 2024 du CCAS

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS
Viviane DECERLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269500310-20240402-2024-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024